



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 4606

Texte de la question

RESPECT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Bernard Reynès, pour le groupe Les Républicains.

M. Bernard Reynès. Madame la ministre de l'éducation nationale, je veux vous alerter sur ce qui est un grave recul de la laïcité. Le Collectif contre l'islamophobie en France vient en effet d'imposer à l'une des écoles primaires de ma commune, Châteaurenard – ce ne doit pas être la seule –, la présence de mères voilées pour accompagner les enfants lors de sorties pédagogiques ou non.

M. Razzy Hammadi. Arrêtez donc !

M. Bernard Reynès. Au travers d'une note triomphale, ces mères voilées expliquent que, grâce à cette association, l'inspection académique a levé la discrimination dont elles étaient victimes et célèbrent comme une grande victoire ce que, pour ma part, j'appelle l'intrusion du religieux dans les écoles de la République.

Madame la ministre, l'école de la République doit non seulement être le premier rempart pour défendre la laïcité, mais elle doit en faire la promotion en apprenant à notre jeunesse ses principes et ses valeurs, dont vous devez être le garant ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Accepter des mères voilées comme accompagnantes de sorties scolaires aujourd'hui – dans l'enceinte des écoles demain –, c'est ouvrir une brèche dans laquelle peut s'engouffrer toute forme insidieuse de radicalisme religieux.

M. Pierre Lellouche. Celui des Frères musulmans !

M. Bernard Reynès. À quel titre la stricte application de la laïcité dans nos écoles peut-elle heurter ce collectif contre l'islamophobie ? En clair, est-ce être islamophobe que de faire respecter la laïcité ? Si c'est leur conviction, c'est très grave, et je demande une enquête pour savoir ce qui se cache derrière ce genre d'association !

M. Claude Goasguen. Mais où est l'inspecteur d'académie ?

M. Bernard Reynès. Madame la ministre, nous avons en héritage la France de Voltaire et de Jules Ferry. Je demande la stricte application de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

M. Razzy Hammadi. Vous ne l'avez jamais lue !

M. Bernard Reynès. Elle renvoie le religieux, dans le plus grand respect mais avec une égale fermeté, dans la sphère privée ! L'islam ne peut s'émanciper de ce principe constitutionnel ! S'il faut un décret pour appliquer la loi en ces circonstances, signez-le, madame la ministre ! La laïcité, c'est l'école de la tolérance. Mais défendre la laïcité, c'est être intolérant envers l'intolérance. Soyez-le ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Pierre Lellouche. Le ministère de l'intérieur doit interdire ce mouvement !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La laïcité est un principe essentiel et intangible de notre république, particulièrement précieux à l'école – lieu de neutralité religieuse, et, qui plus est, d'émancipation. Nous faisons appliquer ce principe avec la plus grande des fermetés depuis le début de ce quinquennat. Parce que nous y sommes attachés, nous avons ajouté la pédagogie à la fermeté. Il s'agit de faire comprendre aux élèves qu'il est important que la laïcité soit respectée, afin que chacun d'entre eux soit protégé et assuré d'être traité pareillement par l'école de la République. Oui, monsieur le député, ce principe, nous l'appliquons.

M. Yves Fromion. Les résultats sont là !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Vous évoquez la question des parents accompagnateurs de sorties scolaires. Vous connaissez ma position, c'est celle du Conseil d'État : les parents accompagnant les sorties scolaires ne sont pas des agents du service public et ne sont donc pas soumis à la même neutralité religieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

En revanche, lorsqu'un parent fait preuve de prosélytisme religieux, les responsables locaux de l'établissement peuvent tout à fait s'opposer à sa présence lors d'une sortie scolaire. Cette position d'équilibre se retrouve de façon constante, notamment dans une circulaire signée en 2004 par M. Fillon, lorsqu'il était ministre de l'éducation nationale. Tiens donc ! C'est une position précieuse, qui nous permet de nous assurer que les parents s'investissent dans la scolarité de leurs enfants, un gage de réussite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

L'inspectrice de l'éducation nationale est intervenue à Châteaurenard. Une réunion se tiendra en conseil d'école, afin que la directrice et les parents puissent être informés des règles telles qu'elles s'appliquent au niveau national – et donc dans cette école. Vous le voyez, dans le dialogue et la sérénité, les choses s'arrangent. Nul besoin d'attiser les braises ni d'envenimer le débat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. Claude Goasguen. Ce ne sont pas des braises !

Données clés

Auteur : [M. Bernard Reynès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4606

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er février 2017](#)